



Hausse de la pension alimentaire

Par **aurelie91600**, le **10/10/2019** à **11:40**

BonjourrrnrnJ'avais une question.rnrnJe vis avec un homme (nous avons acheté une maison ensemble) mais nous ne sommes ni mariés ni pacsés. Il a 2 enfants d'une précédente union pour lesquels il verse une pension alimentaire. Son ex-femme menace de passer de le JAF pour faire augmenter la pension vu que maintenant "j'existe". Est-ce que mon salaire sera pris en compte par le juge ?rnrnJe précise que Monsieur est barman et gagne environ 1.600 €, moi, je suis assistante administrative et je gagne environ 2.100 €.rnrnMerci d'avance pour votre réponse.rnrnCordialement.

Par **ravenhs**, le **11/10/2019** à **13:05**

Bonjour,rnrnVotre salaire ne sera pas pris en compte par le JAF dans la mesure où vous n'avez aucune obligation alimentaire vis à vis des enfants de votre compagnon.rnrnEn revanche, le JAF prendra en compte que votre compagnon partage désormais ses charges (crédit, loyer, eau, électricité etc) avec vous, ce qui fait que son revenu "disponible" est a priori plus important que précédemment.rnrnCordialement,